

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mars 2025

Sous la présidence de Monsieur Bernard ISOARD, maire

Etaient présents :

Mrs et Mme Colin MAXIMIM –Eric AUDUREAU - Martine JANIN- REYNAUD – Jean-Christophe SIGNORET – Lionel SIGNORET- Bastien MATHIEU-

Absents représentés : Michel BOURGOIN par Bernard ISOARD et Aurélie SIGNORET à Martine JANIN REYNAUD

Absent : Odilon FERRAN 6 Denis TALLON

Assistance : Monsieur Michel DRAIN – Mme Roselyne DRAIN – MM Gérard TRON – Mme Martine TIBARON

Début de séance à 21 h 00

Secrétaire de séance : Martine JANIN-REYNAUD

I – ORDRE DU JOUR

1 – Mise à disposition temporaire de terrains communaux – Travaux de la Rochaille :

Le maire expose que les services du Département ont sollicité la commune pour installer du matériel et du personnel sur la parcelle communale cadastrée section I n°443 dans le cadre des travaux de construction des galeries de la Rochaille de la RD900. Monsieur le maire présente donc la convention à l'assemblée délibérante ; le loyer est fixé à 1500 € par mois.

Vote : Unanimité

2 – Acquisition d'une parcelle pour la mise en conformité du captage des Gleizolles

Dans le cadre du dossier de mise en conformité des captages d'eau potable la commune doit faire l'acquisition d'une parcelle appartenant à la commune de Val D'ORONAYE. Le prix proposé par la commune voisine s'élève à 1150 € pour la parcelle cadastrée section E n° 58, montant augmenté de 350 € pour la servitude de passage. La commune de Saint Paul sur Ubaye prendra à sa charge les frais de notaire.

Vote : unanimité

Séance levée à 22 h 00

Lecture en ligne sur le blog